

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250409-DCM_2025_04_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 09 avril 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard DI FRUSCIA, 1^{ER} Adjoint au Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Pierre MARCOUX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON.

POUVOIRS : Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Cyril RONZE à Cyrille GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 04 06

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice		+ 552 614.98
Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif		+ 304 862.77

Résultat à affecter (A+B)	+	857 477.75

Résultat d'investissement

Solde d'exécution d'investissement		+ 240 602.96
Solde des restes à réaliser		- 149 562.92

Excédent de financement (D+E)		+ 390 165.88

AFFECTATION (=C)


Affectation en réserves R 1068		
en investissement		+ 167 590.74
Report en fonctionnement R002		+ 689 887.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 07 abstentions) :

- approuve l'affectation du résultat du budget communal, telle qu'exposée ci-dessus.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 15 avril 2025
Gérard DI FRUSCIA, 1^{er} adjoint au Maire

Le Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 15.04.2025
Publié ou Notifié
le : 15.04.2025